

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2008

ORDRE DU JOUR

A - Adoption du procès verbal des séances du 28 octobre et 18 novembre 2008

B - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

C – DESIGNATIONS DIVERSES

I – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

- 1.1. – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- 1.2. – DECISION MODIFICATIVE N° 3
- 1.3. – TARIFS DIVERS – ACTUALISATION – ANNEE 2009
- 1.4. - ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS – DEMANDES d'AVANCES SUR SUBVENTIONS 2009 A LA COMMUNE
- 1.5. – PARTICIPATION AU VOYAGE EN IRLANDE 2009 DE LYCEENS CHEVIGNOIS
- 1.6. - VERSEMENT d'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE SUITE A UN SINISTRE
- 1.7. – PERTES SUR CREANCES
- 1.8. – ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR
- 1.9. - FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION D'UNE SALLE DE L'ESPACE LIBERTE
- 1.10. – CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - « SEJOUR JEUNES » - SEJOUR NEIGE VACANCES D'HIVER 2009 du 23 au 27 février 2009
- 1.11. – DISSOLUTION DU LOTISSEMENT « LES GRONOTTES »

II – ENSEIGNEMENT

- 2.1.- ECOLES PRIVEES - AIDE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2008-2009
- 2.2.- CIFA - PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2009
- 2.3. – MAISON FAMILIALE RURALE DE SEMUR EN AUXOIS – PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2009
- 2.4. – C.F.A. NEVERS-MARZY– PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2009

III – URBANISME ET TRAVAUX

- 3.1. - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE
- 3.2. - ZAC 6NA - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION MODIFIE DE LA ZAC 6NA
- 3.3. - ZAC 6NA - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
- 3.4. - ZAC « LES POETES » - BILAN DE LA CONCERTATION
- 3.5. -ZAC « LES POETES » - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION

3.6. – VOIRIES APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

3.7. - D.G.E. – PROGRAMME 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION

3.8. - D.G.E. RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE.

IV – AFFAIRES GENERALES

4.1. – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU GROUPE D'OPPOSITION - CONVENTION

V – QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2008

NOTE DE PRESENTATION

A - Adoption du procès verbal des séances du 28 octobre et 18 novembre 2008

B - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1 – M.A.P.A. - Travaux de canalisation des eaux usées au groupe scolaire Ez Allouères - urgence des travaux.
 Entreprise FRILLEY

C – DESIGNATIONS DIVERSES

1 - FONDS LOCAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (F.L.A.I.J.).

Désignation de deux élus référents

Il convient de désigner deux élus référents qui représenteront la commune au sein du comité d'attribution et qui décideront d'un montant de l'aide prélevée sur l'enveloppe annuelle allouée par la commune.

2 - FONDS LOCAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (F.L.A.I.J.).

Désignation d'un correspondant local qui aura la charge d'accompagner les jeunes dans leurs démarches et de convoquer un comité d'attribution d'un fond local d'aide à l'initiative des jeunes

Il est proposé que M. Sébastien COUSTOL, agent municipal en charge « du Point Information Jeunesse » au Centre Social et Culturel puisse remplir ce rôle.

(Documents joints)

I – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

1.1. – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire des communes. L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal.

(Documents joints).

1.2. – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Il convient de procéder à des régularisations d'écriture.

(Tableaux joints)

1.3. – TARIFS DIVERS – ACTUALISATION – ANNEE 2009

Après avis de la commission des Finances, il est proposé d'actualiser à compter du 1er janvier 2009 divers tarifs municipaux.

(Tarifs joints)

1.4. - ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS – DEMANDES d'AVANCES SUR SUBVENTIONS 2009 A LA COMMUNE

Avances sur subvention 2009 :

- **ASC** : 60 000 € dont 10 000 € pour l'ASC Hand
- **CLES** : 15 000 €
- **Ecole primaire Buisson Rond** : classe de mer

Afin de permettre à l'école primaire Buisson Rond d'organiser son séjour « classe de mer » du 6 au 10 avril 2009 et de régler les premières dépenses, il convient d'attribuer une subvention de 8 526 € selon la formule habituelle :

- 119 € par classe (4) soit 476 €
- 14,50 € par enfant (100) et par jour (5) soit 7 250 €
- 8 € par enfant (100) pour les activités soit 800 €.

1.5. – PARTICIPATION AU VOYAGE EN IRLANDE 2009 DE LYCEENS CHEVIGNOIS

Le lycée Jean-Marc BOIVIN organise un voyage en Irlande du 10 au 16 avril 2009. La municipalité est sollicitée afin d'aider ce projet. La commission « sport » propose d'aider uniquement et directement les familles chevignois (liste à recevoir du lycée) comme cela s'est déjà produit les années précédentes.

La participation demandée aux familles est de 590 €. Une aide de 40 € par enfant chevignois est proposée.

1.6. - VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE SUITE A UN SINISTRE

Suite aux problèmes rencontrés par une famille chevignoise après l'incendie de sa maison, il est proposé de lui verser une aide de 900 € et de fixer le tarif restauration au minimum jusqu'au 31 mai 2009.

1.7. – PERTES SUR CREANCES

Il convient d'admettre un titre de recette en non valeur, le débiteur étant insolvable.

1.8. – ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

Il convient d'admettre un titre de recette en non valeur, le débiteur étant insolvable.

1.9. - FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION D'UNE SALLE DE L'ESPACE LIBERTE

La municipalité est sollicitée par une association corporatiste AS ORTF TT qui souhaite participer à un championnat de tennis de table. Elle souhaite la mise à disposition d'une salle à l'Espace Liberté (salle B) notamment le jeudi de 20h à 23h30 (entraînement et matchs). La section Tennis de Table de Chevigny-Saint-Sauveur n'est pas opposée à cette utilisation.

Un tarif de 7 € est proposé par la commission « sport », réunie le 1^{er} décembre 2008.

1.10. – CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - « SEJOUR JEUNES » - SEJOUR NEIGE VACANCES D'HIVER 2009 DU 23 AU 27 FEVRIER 2009

Le centre social et culturel organise un « séjour jeunes » à la neige du 23 au 27 février 2009 dans le jura, à LAMOURA. (Tarif joint)

1.11. – DISSOLUTION DU LOTISSEMENT « LES GRONOTTES »

Le programme du lotissement « Les Gronottes » étant terminé, il y a lieu de dissoudre ce lotissement, d'autoriser le comptable à effectuer les opérations d'ordre budgétaire et de transférer les opérations et le solde dans le budget général de la ville.

II – ENSEIGNEMENT

2.1. - ECOLES PRIVEES - AIDE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2008-2009

Une convention a été passée il y a plusieurs années par la commune avec les établissements d'enseignement privé sous contrat qui accueillent des élèves domiciliés à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR. Il est proposé de fixer le montant de l'aide de la commune pour la période 2008/2009 à 85 € par élève (Ecole Elisabeth de la Trinité : 3, école St Bénigne : 3, école St Dominique : 4, école St François : 2, école St Joseph : 3, école St Pierre : 2, soit 17 élèves en primaire).
(Pour information : 84 euros en 2006 – 83 euros en 2005 – 82 euros en 2004)

2.2. - CIFA - PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2009

Suite à la demande du C.F.A. INTERPROFESSIONNEL de l'Yonne à AUXERRE, il est proposé au conseil municipal de verser une participation pour l'année 2009 de 134 € (soit 2 apprenties x 67,00 €).

2.3. – MAISON FAMILIALE RURALE DE SEMUR EN AUXOIS – PARTICIPATION

La Maison familiale Rurale de SEMUR-EN-AUXOIS accueille une jeune chevignoise en classe de BEPA 2 élevage canin et félin. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement, la M.F.R. sollicite une aide de la commune. Il est proposé de lui verser une participation de 67 €.

2.4. – C.F.A. POLYVALENT DE NEVERS-MARZY– PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2009

Le Centre de Formation de NEVERS-MARZY (58) accueille un jeune chevignois. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement, le C.F.A. sollicite une aide de la commune. Il est proposé de lui verser une participation de 67 €.

III – URBANISME ET TRAVAUX

3.1. - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 octobre 2008 pour attribuer les différents lots aux entreprises. L'offre de la SARL PASCUAL afférente au lot n° 11 a été déclarée non conforme par la Commission d'Appel d'Offre. Un recours contentieux devant le Tribunal Administratif a été effectué par la SARL PASCUAL. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à ester en justice et nommer Maître CHATON, avocat, pour défendre ce dossier.

3.2. - ZAC 6NA - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION MODIFIE DE LA ZAC 6NA

Par délibération du 18 novembre 2008, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation du dossier de création de la ZAC 6NA et a décidé de poursuivre la procédure.

Il s'agit désormais d'approuver le dossier de création modifié de la ZAC comprenant le programme prévisionnel des constructions, le mode de réalisation de la zone et le régime au regard de la Taxe Locale d'Equiperment.

3.3. - ZAC 6NA - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Par une délibération en date du 20 septembre 2007, le conseil municipal avait sollicité la Préfecture afin de mener une procédure de déclaration d'utilité publique. Le dossier ayant été substantiellement modifié et la procédure de mise en compatibilité du POS ayant été abandonnée, il s'agit de reprendre une nouvelle délibération qui sollicite la préfecture pour une procédure de DUP relative au projet de ZAC, tel que retenu.

Cette nouvelle délibération annulera et remplacera celle du 20 septembre 2007.

3.4. - ZAC « LES POETES » - BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 20 décembre 2007, le conseil municipal a lancé les études préalables en vue de la création de la ZAC « Les Poètes » et a prévu la concertation avec la population.

Cette concertation ayant été menée conformément aux modalités prévues, il appartient désormais au Conseil municipal de tirer le bilan de cette concertation sur la base de l'analyse du registre.

3.5. - ZAC « LES POETES » - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION

Si le bilan de la concertation est considéré comme globalement positif, le dossier de création de la ZAC « Les Poètes » pourra être approuvé.

3.6. – VOIRIES APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

La ville de Chevigny Saint Sauveur a procédé depuis de nombreuses années au classement de ses voiries dans son domaine public. Afin d'effectuer la mise à jour des données au titre de la Dotation de Solidarité Rurale, le conseil municipal devra arrêter la liste et comptabiliser la longueur totale des voiries appartenant au domaine public de la Commune.

3.7. - D.G.E. – PROGRAMME 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION

L'Etat accorde dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipeement (D.G.E.) des subventions pour des travaux sur les bâtiments communaux.

Le conseil municipal demande à bénéficier des subventions pour les opérations suivantes :

Travaux sur les bâtiments communaux et certains services publics :

1. Réhabilitation du Gymnase Pierre de Coubertin

Bâtiments scolaires : autres réhabilitations :

2. Travaux sur bâtiment scolaires - Groupe scolaire Ez Allouères - *Chauffage*
3. Travaux sur bâtiment scolaires - Groupe scolaire du Breuil - *huisserie*
4. Travaux sur bâtiment scolaires - Groupe scolaire du Breuil - *Chauffage*
5. Travaux sur bâtiment scolaires - Ecole Henri Marc maternelle - *huisserie*
6. Travaux sur bâtiment communaux - Ecole de musique - *huisserie*

Mobilier urbain et aménagement paysager :

7. Aménagement d'un rond point « La Vida »
8. Création d'un square - « Les Gronottes »
9. Plantation d'arbres - jeux et mobilier urbain- Lotissement « Les Mélodies »
10. Jeux et mobilier urbain - Le Breuil

3.8. - D.G.E. RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE.

Par délibération en date du 14 décembre 2006, le conseil municipal a sollicité l'attribution des subventions de l'Etat au titre de la D.G.E. programme 2007 pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale. Il convient de solliciter le renouvellement de cette demande.

IV – AFFAIRES GENERALES

4.1. – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU GROUPE D'OPPOSITION - CONVENTION

Il convient de mettre à disposition du groupe d'opposition sachant que la commune compte plus de 10 000 habitants, un local, par convention, conformément aux articles L 2121-27 et D 2121-12 du Code des collectivités territoriales, (*Projet de convention ci-joint*)

V – QUESTIONS DIVERSES